

1^{er} Comité territorial « CHRU Guyane – Santé 2025 »

9 septembre 2021 – 10h-12h30

Mot de bienvenue

Monsieur le président de l'Université de Guyane, Antoine Primerose, souhaite la bienvenue aux membres du comité territorial présents et en distanciel. Il souligne que la tenue de la première réunion du comité territorial au sein de l'université est le symbole de la dimension de la lettre « U » du projet CHRU Guyane. Monsieur le Président salue l'équilibre au sein de ce comité territorial qui permettra de porter collectivement ce projet majeur pour le territoire et dans lequel l'université sera pleinement investie. Cela marquera une évolution importante pour l'université de Guyane, en concordance avec le prochain quinquennat à partir de 2022. **Les enjeux sont nombreux notamment l'arrivée de nouveaux PU-PH, l'évolution de la formation avec l'installation du premier cycle complet en Guyane et le renforcement des formations paramédicales.** Monsieur le Président espère que le comité territorial sera force de proposition pour continuer à faire avancer le projet, cette première réunion marque le début d'une belle aventure collective.

Monsieur le préfet de Guyane, Thierry Queffelec informe le comité territorial du soutien du président de la CTG avec lequel il s'est entretenu avec la Directrice générale de l'Agence régionale de Santé. Il souligne l'importance de matérialiser l'organisation administrative afin de commencer le projet sur de bonnes bases. La réflexion doit être complète incluant les professionnels de santé et également ceux qui bénéficieront de ce grand programme d'aménagement du territoire.

Monsieur le recteur de l'académie de Guyane, chancelier des universités, Alain Ayong le Kama, salue toute la communauté guyanaise de l'enseignement supérieur et de la recherche qui sont à l'œuvre de ce projet. Dans le moyen-long terme, la structuration de la dimension universitaire du CHRU nécessite des orientations claires en termes de formation. Cela se traduit par **la mise en place de la formation de premier cycle complet en Guyane** mais également par des **discussions avec les Antilles en cours concernant un second cycle**. Monsieur le Recteur rappelle qu'il est nécessaire de renforcer les capacités de la recherche, pour avoir un secteur complet centré sur des thématiques propres au territoire. Un point de vigilance particulier doit être porté au recrutement de moyens humains. Au vu de l'importance du projet pour le territoire, monsieur le Recteur indique que le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) s'engage à ce que le CHRU demain ait les compétences nécessaires disponibles pour que le projet puisse aboutir pleinement. Cela inclut également les compétences non-médicales, volonté déjà illustrée par la récente universitarisation de l'IFSI, un travail en cours sur les analyses biomédicales et des réflexions à mener avec l'ARS sur le paramédical.

Monsieur le vice-président de la CTG en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche, Philippe Bouba, souligne la volonté politique de ce projet qui est une décision populaire depuis de nombreuses d'années. Il s'agit d'un projet important pour la population représentant un moment fort pour le territoire. La CTG s'engage à apporter une pierre à l'édifice de telle sorte que le projet avance tout en incluant l'ensemble du territoire et ce dans une logique de **co-construction** sereine.

Madame la Directrice Générale de l'ARS de Guyane, Clara de Bort remercie l'ensemble des membres présents et rappelle que ce premier comité territorial est l'occasion d'échanger sur les demandes, les suggestions de modifications de la charte de fonctionnement du comité territorial présenté et que le vote formel se tiendra, comme en a exprimé le souhait le Président de la CTG, lors de la deuxième séance du comité, première quinzaine d'octobre.

Présentation de la méthodologie des séances du comité territorial

Le premier comité territorial s'organise en deux parties : le détail des avancements du projet puis la présentation de la charte de fonctionnement du comité territorial. Lors de chaque comité territorial, chaque membre peut intervenir et poser des questions, en présentiel comme en distanciel (via le tchat ou par sms).

Ainsi la Secrétaire Générale du comité de pilotage territorial, Mme de Bort attribuera la parole pour les questions formulées par les participants. Elle se charge également de distribuer la parole aux personnes souhaitant répondre ou contribuer aux réponses.

Toutes les questions obtiendront des réponses lors la réunion ou à son issue au titre du compte-rendu réalisé. Chaque comité bénéficiera d'un compte rendu sur le site internet dédié au projet CHRU après validation des membres.

Partie 1 : Présentation des principaux avancements et des grandes thématiques du projet

Madame de Bort rappelle le cadre juridique de la signification du CHRU dans le Code de la Santé publique. Un CHR regroupe les filières complètes de pointe et de proximité nécessaires pour le territoire. Un CHR devient un CHRU lorsqu'il passe une convention avec une ou plusieurs unités de formation et de recherches médicales, pharmaceutiques ou odontologiques. Madame la Directrice Générale de l'ARS indique que l'objectif du CHRU est **de développer la recherche d'excellence dans les filières existantes et d'améliorer l'attractivité du territoire par la dimension de la recherche**. Par ailleurs, en 2022, la deuxième année d'étude de médecine sera ouverte à l'université de Guyane.

Madame de Bort détaille les grands chantiers à développer pour la construction du projet du CHRU indiqués dans le rapport IGESR-IGAS-IGA ainsi que les acteurs à mobiliser sur ces chantiers. Elle souligne à cette occasion les **forts enjeux de coordination**. À partir de septembre 2021, chaque projet aura un porteur nommé par la présidence du comité territorial pour animer les travaux, chargé de coordonner l'ensemble des acteurs. **Le porteur remontera chaque mois les avancements du projet, les prochaines étapes et éventuels points de blocage à la présidence et lors des séances du comité territorial.**

CHANTIER 1 : RENFORCEMENT DE L'OFFRE DE SOINS

1.1. Point d'information de l'avancement du projet « Promouvoir l'e-santé en impliquant tous les intervenants de Guyane, opérant ou soutenant des services numériques, dans la gouvernance et la mise en œuvre de la stratégie régionale numérique en santé », porteur : Zety Billard, ARS

Le comité régional stratégie e-santé a été mis en place en juin 2021 avec les différents acteurs. La feuille de route 2021-2023 a été validée. Les prochaines étapes consistent à élaborer et mettre en œuvre le **schéma directeur de convergence des SIH** et de **chiffrer le besoin d'investissement nécessaire** à la réalisation du projet du CHRU.

1.2. Point d'information de l'avancement du projet « Renforcer sensiblement le nombre de lits en soins critiques, y compris pédiatriques, adapter à cette fin les autorisations et former les personnels qualifiés », porteur : Joana Girard, ARS

Le projet de développement des soins critiques sur le GHT a été rédigé incluant une **proposition concertée du développement capacitaire des lits de soins critiques sur les trois sites hospitaliers du GHT**. Cette proposition sera intégrée au prochain projet régional de santé qui sera présenté et voté en octobre. La prochaine étape consiste également en la **création future d'une unité neuro-vasculaire sur le territoire**.

1.3. Point d'information de l'avancement du projet « Développer et renforcer les CDPS », porteur : Joana Girard, ARS

Le GHT a d'ores et déjà nommé Madame Papin comme directrice déléguée au **4^{ème} pilier du futur CHRU, les CDPS**. Concernant les avancements du projet, la réflexion est entamée par le GHT sur la déclinaison des filières spécifiques aux CDPS. La négociation est entamée pour adapter le financement des CDPS au développement prévu de l'offre de

soins. La prochaine étape est la création des hôpitaux de proximité avec le développement de certaines activités sur place ainsi que la graduation de l'offre en accord avec le projet CHRU. Cela implique d'envisager des hospitalisations plus complexes tout en développant le rôle des CDPS dans l'enseignement et la recherche.

CHANTIER 2 : RENFORCEMENT DE LA FORMATION

2.1. Point d'information de l'avancement du projet « Mettre en place, d'ici quatre ans, un premier cycle complet d'études de médecine en Guyane », porteur : Pr Couppié

D'ici 2023 est prévue l'ouverture de la deuxième année de médecine pour 40 étudiants. Cela implique **d'augmenter le nombre d'étudiants en première année de 150 à 300 en deux ans**, mais également de préparer la feuille de route pour dimensionner l'équipe enseignante pour mi-2022 en mutualisant les ressources avec l'université des Antilles et l'université de Bordeaux. La pose de la première pierre est prévue pour mi-2022. Quant à la livraison du bâtiment elle est programmée pour fin 2023.

CHANTIER.3 : ATTRACTIVITE ET GOUVERNANCE

3.1. Point d'information de l'avancement du projet « Renforcer les coopérations régionales dans les trois champs de la recherche, de la formation et l'offre de soins, en particulier avec le Brésil et le Suriname »

Un focus sur la recherche est réalisé par le professeur Nacher, porteur du projet, qui rappelle que **la coopération en recherche est essentielle en Amazonie et doit être cultivée car elle représente l'identité de la recherche guyanaise**. Concernant les prochaines étapes, un workshop (ou atelier participatif) aura lieu en octobre sur la coopération scientifique et technique autour des problématiques de santé amazonienne en recherche avec l'université de l'Amapa afin d'identifier des thématiques communes. La question des financements sera à cette occasion abordée.

3.2. Point d'information de l'avancement du projet « La mise en place de la direction de la recherche clinique et de l'innovation (DRCI) »

La création de la DRCI dès 2022 permettra **d'aider les investigateurs qui ont des idées de projets de recherches à rédiger les projets et trouver les financements**. Par ailleurs, l'importance de la Guyane au sein de la plateforme amazonienne n'est pas visible de l'étranger et nécessite la création d'un label Recherche Guyane qui représente l'équipe commune de scientifiques.

3.3 Point d'information de l'avancement du projet « Constituer en Guyane, de façon partenariale, à partir d'une approche scientifique fédérative et d'un fond d'amorçage du MESI, une plateforme scientifique de recherche destinée à développer la recherche dans le domaine des maladies tropicales et émergentes »

S'ajoute également le développement d'une plateforme scientifique de recherche destinée à développer la recherche dans le domaine des maladies tropicales et émergentes dans une approche scientifique fédératrice et permettant d'articuler tous les acteurs de la recherche. Elle assurera également le soutien dans la démarche réglementaire, la rédaction de protocoles et le développement des compétences nouvelles (*data sciences*) avec un fond d'amorçage du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI).

Madame de Bort remercie les acteurs pour leurs implications dans le projet CHRU 2025, en particulier le Pr Nacher pour s'être prêté à l'exercice de présentation des avancements du projet. Elle souligne que lors des prochains comités territoriaux les porteurs feront systématiquement cette présentation.

Questions/réponses

Question reçue en distanciel : *Où va se situer le bâtiment recherche ?* **Monsieur le recteur** indique que pour le bâtiment recherche de l'université, il se trouve juste à côté de cette dernière et sa construction a déjà démarré il y a quelques temps.

Question reçue en distanciel : *Va-t-on inscrire au projet l'école de sage-femme ?* **Monsieur le recteur** indique qu'en partenariat avec la CTG, un label « Campus des métiers de la santé et du sociaux » a été obtenu pour le lycée Bertène Juminer à Saint-Laurent du Maroni. Ce label permettra de mettre en avant ces formations auprès des élèves guyanais.

En partenariat avec l'ARS et la CTG, il est nécessaire de représenter et d'intégrer toutes les professions via des conventions permettant ces formations. Cela fait donc partie des objectifs affichés. **Monsieur le président de l'Université** complète en indiquant que la philosophie d'universitarisation intègre la formation aux soins infirmiers avec l'IFSI. **L'ambition sous-jacente est de se projeter dans une logique de formation en santé et paramédicale, en ajoutant les formations portées par les IRPS** (travailleurs sociaux). C'est un projet structurant de la formation qui bénéficie d'un comité de pilotage dédié avec de nombreux projets- notamment le centre de simulation en santé.

Madame Delyon (France Assos Santé) interroge la présidence sur les *modalités d'appropriation et d'information par le comité concernant les travaux techniques menés en amont*. **Madame de Bort** indique que le travail d'actualisation du PRS est en cours et sera présenté au comité territorial reprenant l'ensemble des travaux techniques menés. Madame de Bort confirme la nécessité de creuser en pratique la remontée d'informations et d'échange avec le comité. **Monsieur le recteur** complète en suggérant **qu'un tableau de suivi d'avancement des différents chantiers pourrait être utile** pour ce type d'arbitrage.

Madame Tocney (directrice des soins au CHOG) s'interroge sur le *rayonnement de l'enseignement dans l'ouest guyanais, les difficultés de recrutement majeurs dans cette zone ainsi que des problèmes de réseau informatique dans l'ouest*. L'intégration de l'Ouest dans le projet doit être majeure, elle souhaite notamment développer la formation des Infirmiers en Pratique Avancée (IPA) et du statut d'apprenti pour les étudiants infirmiers.

Monsieur Apouyou (membre du Grand Conseil Coutumier) s'interroge *sur l'intégration des tradipraticiens à la pratique de la médecine conventionnelle dans le projet du CHRU Guyane*. **Pr Peyrefitte (directeur Institut Pasteur de Guyane)** indique que l'institut mène déjà des travaux sur la partie observationnelle (observation d'effets ou de l'absence d'effets sur la santé) dans le cadre d'études cliniques. Les chercheurs engagent la discussion avec des tradi-praticiens afin de **comprendre ce qui conduit les populations à se tourner vers ce type de pratiques et réfléchir aux possibilités d'associer dans l'offre de soin cette dimension thérapeutique en essayant de mesurer objectivement les aspects et contributions afin de conduire à une amélioration du bien-être des populations**. **Monsieur le président de l'Université** ajoute qu'il est important de se focaliser sur la problématique de la médiation en santé, un Diplôme d'Université médiation en santé vient d'être mis en place afin de permettre de meilleure liaison entre la mise en œuvre de l'offre de soins, les patients et la mobilisation des tradipraticiens, DU d'ailleurs soutenu par l'ARS.

Monsieur Apouyou remercie pour les réponses reçues et réitère son souhait que l'offre de soins conventionnelle contribue à **renforcer la visibilité, la connaissance des tradipraticiens et de l'efficacité de leurs soins**.

Pr. Kallel ajoute également que la pharmacopée locale fait partie du patrimoine local de la Guyane. Certains étudiants ont tenté de faire un catalogue de l'offre des tradipraticiens. Également, concernant le volet de la médecine homéopathique, la Guyane est l'un des plus importants fournisseurs de plantes aux laboratoires pharmaceutiques. Il souligne que c'est un **axe de recherche à individualiser et valoriser en tant qu'il témoigne de la spécificité de la Guyane** et permet de rattacher l'histoire au présent et à l'avenir de la recherche en Guyane.

Monsieur Joly (Monsieur l'Ambassadeur de France au Suriname et au Guyana) remercie pour l'invitation et indique qu'il est nécessaire de réfléchir au volet international. Il semble pertinent de **renforcer la coopération avec le Suriname**. Ce dernier devrait connaître des transformations ces prochaines années notamment grâce à la reprise de ses relations avec les Pays-Bas. Cette coopération permettra au CHRU de pouvoir **reprendre les coopérations universitaires qui existaient déjà**, mais qui devraient se renforcer du fait que le Suriname bénéficie bientôt de ressources pétrolières d'ici 4-5 ans et deviendra un partenaire financier pour le développement en matière de recherche et de soins. De même, le bassin du Maroni est une préoccupation commune au travers notamment du développement des relations entre le CHOG et l'hôpital d'Albina. **L'ambassadeur a exprimé ses souhaits d'être aux côtés de l'ARS pour porter le projet du CHRU**. **Madame de Bort** remercie l'ambassadeur de sa présence et de son intervention, souligne qu'un CHU est un établissement avec des ambitions internationales et d'autant plus dans le cas du CHRU de Guyane.

Professeur Nacher souligne que depuis plus d'un an, des **séminaires d'écriture scientifique sont organisés pour former les professionnels**. L'école doctorale de Paramaribo a indiqué la volonté d'envoyer des étudiants pour participer à ces séminaires, les doctorants pourront ainsi se connaître et élaborer des projets conjoints.

Monsieur Van der Pijl (Grand conseil coutumier) s'interroge sur le **futur hôpital de Maripasoula et l'attractivité de son offre de soins pour les populations installées illégalement**. **Madame de Bort** rappelle l'universalité de l'offre de soins.

Madame Papin (Directrice déléguée des CDPS) indique que le développement du volet opérationnel de la création de **trois hôpitaux de proximité à Maripasoula, Saint Georges et Grand Santi est en cours**. Cette démarche intègre un renforcement global de l'offre de soins sur l'ensemble des communes isolées. Le projet inclut le développement de missions qui permettront de **renforcer la démarche « d'aller-vers » les populations**. De même, il restera ouvert à l'ensemble des populations installées légalement comme illégalement en Guyane dans une perspective **d'égal accès aux soins**.

Madame Judick-Pied (représentante des personnes handicapées) remercie le préfet et le DG ARS d'avoir accepté sa demande de participer aux travaux et pose la question du **rattrapage à faire pour bénéficier d'un CHRU à la hauteur des besoins**. **Madame de Bort** indique que le travail sur le CHRU consiste à **identifier les travaux d'excellence à développer mais aussi à soutenir avec un travail de création de ce qui manque ou de ce qui a disparu en termes d'offre de soins**. Ce travail est discuté avec la CRSA. C'est un travail d'analyse consistant à identifier ce qu'il conviendrait de développer sur le court et long terme. Il sera inclus dans le PRS. Cela réunit donc les ambitions futures autant que celles actuelles permettant de combler le retard.

Madame Allison Brunier Roty (représentante de l'AFD) s'interroge sur **le coût du projet et le financement**. **Monsieur le recteur** indique que pour ce qui concerne les ressources humaines de formation et de la recherche, ce sera le MESRI. **Le financement sera réparti en fonction des compétences et attributions des différentes institutions**. Quelques investissements fonciers sont prévus avec le CNES et la CTG. **Madame Girard (directrice de l'offre de soins de l'ARS)** rappelle en effet que c'est là une question majeure du projet CHRU. **Le comité des financeurs** qui sera structuré dans le cadre du suivi du projet a **vocation à travailler sur la programmation pluriannuelle d'investissements**. De cette manière, tous les leviers seront actionnés (guichets locaux, ministériels, européens et également l'AFD). **C'est donc une vision de financement très large incluant le public et privé et consolidée dans le cadre du PPI**.

Christophe Robert (directeur général du CHC) rappelle que si tous ces projets sont entrepris dans le cadre du projet CHRU c'est également car il est **spécifié dans le rapport interministériel que le territoire bénéficiera d'apport financier important**. Pour créer une DRCl, il y aura une amorce de financement sur plusieurs années. De même, pour les CDPS une augmentation de la MIG est prévue... Sans ces fonds, le projet ne pourra pas se développer correctement. **La création du CHRU implique également de diversifier les sources de financements** à l'instar des missions d'enseignement, recherche et innovation (MERRI) qui sont de nature à favoriser le recrutement de chercheurs.

Madame de Bort complète en rappelant qu'un hôpital se finance en grande partie par son activité : lorsqu'un hôpital répond à un besoin de santé, il crée une activité et cette activité génère des financements. De la même manière, plus la recherche est dynamique dans un CHU plus elle reçoit des financements. Le fond d'amorçage est nécessaire pour lancer la filière. Au terme des cinq ans la recherche sera suffisamment offensive pour pouvoir s'autofinancer. Le but est de construire un projet qui ait un projet économique.

Question en distanciel : Quels moyens matériels de santé seront mis en place avec le CHRU (IRM, Radio) ? **Madame de Bort** indique que l'imagerie est une des filières sur lesquelles il y a un travail en cours avec des réflexions sur l'utilisation des moyens actuels, l'augmentation des plages de rendez-vous de ces équipements et tout un plan de développement incluant les nouvelles autorisations.

Dr Max Gérard (représentant de l'URPS Médecin) rappelle que **la ville et l'hôpital fonctionnent de concert dans le parcours de soins du patient**. Les médecins et les personnels paramédicaux ont un rôle dans le projet du CHRU de Guyane. Grâce à la dynamique de création de CHRU, l'URPS encourage les médecins de ville à s'engager en tant que

maître de stage de sorte à **renforcer l'offre de terrains de stage en Guyane et contribuer à l'attractivité du territoire**. L'URPS va y mettre toute l'énergie nécessaire.

Monsieur le recteur s'interroge sur la question de *la formation continue des médecins*. **Dr Max Gérard** indique que la formation continue est une problématique du territoire car les formations sont localisées en métropole. L'université jouera donc un grand rôle pour que ces formations soient disponibles sur le territoire. **Pr Couppié** (responsable du DFR de médecine de l'Université de Guyane) ajoute que des DU sont organisés et ouverts aux internes et aux professionnels santé déjà installés.

Monsieur Bouba (représentant de la CTG) complète sur la question précédente en indiquant que cinq chefs de clinique assistants des hôpitaux ont été récemment recrutés. **Pr Couppié** précise que la CTG finance la partie universitaire tandis que l'hôpital finance la partie hospitalière de ces postes. Ces professionnels sont fondamentaux à la vie des services et à la montée en qualité des services universitaires.

Monsieur Bhagooa (Président de Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA)) exprime sa grande satisfaction de pouvoir se positionner sur le projet et le parcours de soins du patient. La CRSA se pose aujourd'hui la question d'une place pour **la médecine traditionnelle** au sein des parcours du futur CHRU. C'est là une question essentielle pour **renforcer la confiance des populations**. Il faut intégrer l'ensemble des acteurs qui contribuent de manière large à la santé des usagers du système de soins : accès, santé, prévention en impliquant également le médico-social. Il faut **placer le bien-être de l'utilisateur au cœur de ce projet**.

Madame Prévot-Boulard (présidente de la Commission Spécialisée de l'Offre de Soins (CSOS) de la CRSA) rappelle qu'il est nécessaire d'intégrer le privé à tous ces projets au vu de la situation sanitaire de la Guyane. Cela s'applique aussi bien à la recherche, au développement qu'aux associations de médecins et de professionnels.

Partie 2 : Présentation du projet de charte de fonctionnement du comité territorial et de ses principaux éléments Viktoria Kleisova

Madame de Bort indique que cette charte régulera les modalités de travail du comité territorial pour les années à venir, il est donc primordial d'échanger sur son contenu et de pouvoir voter formellement lors du prochain comité territorial. Le projet de charte, adressé au préalable aux membres, est présenté.

Objet de la présente charte : La charte **détermine la composition du comité de pilotage territorial, son rôle, son organisation et ses règles de fonctionnement**. L'objectif de la charte est de trouver le meilleur **équilibre entre la concertation élargie et la capacité à avancer concrètement dans les délais prévus pour le déploiement du projet CHRU Santé 2025**. Les membres du comité s'engagent, dans l'exercice de leur mandat, à respecter les principes énoncés dans cette charte.

Rôles du comité de pilotage territorial : Le comité territorial est **l'instance décisionnelle du projet**, il organise la **coordination territoriale** du projet et assure **l'opérationnalité des actions nécessaires** à la création du CHRU de Guyane à l'horizon 2025. Ses missions sont **l'évaluation de l'avancement du projet, l'aide à la bonne coordination territoriale, la supervision des différents chantiers du projet, la consultation et validation des propositions induites lors des travaux techniques**.

Composition : La **co-présidence sera assurée par monsieur le préfet et monsieur le président de la CTG**. Madame la directrice générale de l'ARS assurera le rôle de secrétaire générale. Il y a **deux types de membres** : les **membres permanents** du comité de pilotage territorial, acteurs directs de la transformation (21 personnes) et les **membres consultatifs** qui sont parties prenantes de la transformation de l'offre de soins, de l'enseignement et de recherche (60 personnes). Chaque membre peut se faire représenter.

Modalités organisationnelles du comité :

- Périodicité : entre septembre 2021 et décembre 2022 les réunions seront mensuelles puis entre janvier 2023 et décembre 2025 les réunions seront trimestrielles.

- A la demande *a minima* de 20 membres du comité (indifféremment de leur statut permanent ou consultatif), adressée à la secrétaire générale, un comité exceptionnel sera organisé dans les 10 jours suivant cette demande suivant l'ordre du jour proposé par les signataires.

Monsieur le recteur souligne qu'il semble *nécessaire de spécifier le statut des membres pouvant faire la demande de séance exceptionnelle* : il faudrait que parmi les 20 membres demandant une séance exceptionnelle *a minima* 10 soit des membres permanents, dans le cas contraire l'organisation du comité exceptionnel nécessiterait l'aval des deux présidents. Un membre de l'audience répond en insistant sur la nécessité d'équilibre entre les membres.

Le relevé des décisions sera ensuite envoyé aux membres du comité pour validation et publié sur le site dédié au projet CHRU. Il contiendra les membres présents et absents, l'avancements complexes des projets, les décisions prises par le comité, résumé des points discutés au cours de la réunion nécessitant d'être débattu, un rappel des prochaines échéances, un recueil des questions posées.

Modalités des prises de décisions au sein du comité :

L'ordre du jour, communiqué en amont de la réunion, **mentionne le niveau associé à chaque sujet présenté.** Les décisions du comité sont prises à la majorité simple suivant les modalités associées au niveau identifié au sujet. Les votes s'effectuent à main levée ou par dispositif de vote dédié :

- Un sujet de niveau 1 est informatif,
- Un sujet de niveau 2 correspond à la consultation par vote simple,
 - o Les membres permanent ont le droit de vote et disposent d'une voix,
 - o Les membres consultatifs ne votent pas.
- Un sujet de niveau 3 correspond à un arbitrage territorial via un vote pour une question jugée de haute importance pour le territoire :
 - o Les membres permanents disposent alors de trois voix chacun,
 - o Les membres consultatifs ont également le pouvoir de vote à raison d'une voix par membre.

Le classement de l'ordre du jour est la responsabilité exclusive des deux co-présidents : pour qu'un sujet soit identifié comme de niveau 3, impliquant un vote des membres permanents et consultatifs, il est nécessaire que la présidence soit unanimement d'accord. Dans le cas contraire, c'est le niveau inférieur qui l'emporte.

Madame de Bort rappelle que c'est primordial de s'accorder sur les conditions dans lesquelles les décisions seront prises pour prendre en compte les opinions de chacun mais que personne ne puisse bloquer les avancées.

Madame Lagotry (représentante de l'UTG) s'interroge sur les *modalités de classement de l'ordre du jour*. **Madame de Bort** indique que le **niveau sera défini lors de la constitution de l'ordre du jour et théoriquement discuté lors de la précédente réunion** mais c'est une **prérogative exclusive de la présidence**.

Monsieur Bhagooa soumet l'idée *qu'en cas de désaccord entre les présidents sur le niveau à apporter à un sujet, cela devrait être tranché par les membres permanents au moment de l'ouverture du comité*. Il souligne également sa surprise que les membres consultatifs puissent voter. Eventuellement il faut prévoir un autre terme pour désigner les membres consultatifs.

Pr Djossou souligne la *complexité du dispositif qui a peut-être intérêt à être simplifié*.

Madame de Bort indique que ces travaux font l'objet de discussion avec la CTG qui a considéré qu'il **était risqué pour la bonne conduite des avancées d'avoir un trop grand comité**. C'est donc une **solution intermédiaire** pour associer la diversité des acteurs et des parties prenantes en réservant à certains la capacité de voter tout en considérant que dans des cas précis il est intéressant d'avoir un vote général.

Madame Prévot Boulard souligne son intérêt pour cette organisation avec un vote des membres consultatifs sur les questions majeures pour le territoire et ne voit pas de difficultés particulières.

Madame Delyon indique qu'il pourrait être intéressant de faire remonter des amendements au cours des prochains jours. Concernant les comités techniques évoqués, il est important de pouvoir associer en amont les avancées et la participation des représentants des usagers sur les autres dossiers.

Les comités techniques ne sont pas tous mis en place. Toutefois, et à partir du mois d'octobre un comité de technique à vocation financière sera mis en place, un comité technique concernant les systèmes d'information est quant à lui déjà existant. D'autres comités techniques seront organisés par chaque porteur de projet.

Madame de Bort indique que les membres sont invités à envoyer leurs propositions d'amendement de la charte de fonctionnement du comité territorial par mail jusqu'au 15 septembre. Elles seront transmises à l'ensemble du comité territorial.

Mot de clôture

Madame de Bort remercie chaleureusement l'ensemble des membres présents dans l'amphithéâtre et à distance de leur participation active. Elle remercie l'Université pour son accueil. Elle reste à disposition pour plus de détails.

Prochaines étapes annoncées :

- Envoi du compte rendu et publication de ce dernier
- Prochain comité territorial prévu pour mi-octobre.

Liste des membres présents

FONCTION	NOM	PRENOM	MODALITES
Madame la Médecin-chef du Service de santé des Armées	André	Nathalie	Représentée par Monsieur Mazevet Michel en distanciel
Membre du Grand Conseil Coutumier	Apouyou	Bruno	Présentiel
Monsieur le Recteur, chancelier des universités, ou son représentant	Ayong le Kama	Alain	Présentiel
Monsieur le Directeur de la CGSS	Bello	Jean Xavier	Distanciel
Madame ou Monsieur le responsable du Dispositif d'appui à la coordination	Bernard	Stéphanie	Présentiel
Madame la Présidente de l'URPS sages-femmes	Berthiot	Sophie	Distanciel
Monsieur le Président de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie	Bhagooa	Yves	Présentiel
Monsieur le Vice-président en charge de l'enseignement supérieur et recherche	Bouba	Philippe	Présentiel
Messieurs les Sous-préfets d'arrondissement	Bouteille	Frédéric	Présentiel
Monsieur le Directeur de l'IEDOM	Bouvier Gaz	Stéphane	Présentiel
Monsieur le Président de l'URPS médecins	Breton	Jacques	Représenté par Gérard Max, Présentiel
Madame la Directrice de l'AFD	Brunier Roty	Alison	Présentiel
Madame la Conseillère technique et pédagogique régionale de l'ARS Guyane	Chong Sit	Corinne	Présentiel
Madame la Directrice du CNES	Clair	Marie Anne	Présentiel
Mesdames et Monsieur les autres Directeurs des soins des établissements du GHT (dont : directeur de l'IFS)	Constantin	Eddy	Présentiel
Monsieur le Responsable du DFR de médecine de l'Université de Guyane	Couppie	Pierre	Présentiel

Madame la Vice-présidente Autonomie et handicap	Cyriaque	Samantha	Distanciel
Madame la Directrice générale de l'ARS, ou son représentant	de Bort	Clara	Présentiel
Madame la Coordinatrice régionale de France Assos Santé - Guyane	Delyon	Pascale	Présentiel
Monsieur le Président du Collège médical du GHT	Djossou	Félix	Présentiel
Mesdames et Monsieur les Présidents des conseils de surveillance des établissements membres du GHT	Dolan	Myriam	Présentiel
Monsieur le Président de l'URPS masseurs-kinésithérapeutes	Gandour	Vael	Présentiel
Madame la représentante de la Fédération de l'Hospitalisation Privée	Gay	France	Distanciel
Madame la Directrice de l'offre de soins de l'ARS Guyane	Girard	Joana	Présentiel
Madame la Présidente du MEDEF	Govindin	Thara	Distanciel
Monsieur le Directeur de l'autonomie de l'ARS Guyane	Grace-Etienne	Reginaldo	Présentiel
Monsieur le Directeur général du Centre Hospitalier de l'Ouest Guyanais	Guidoni	Didier	Distanciel
Mesdames et Monsieur les autres Directeurs des soins des établissements du GHT (dont : directeur de l'IFS)	Ilmany	Colette	Présentiel
Monsieur l'Ambassadeur de France au Surinam et au Guyana	Joly	Antoine	Présentiel
Monsieur le Directeur de l'Institut Pasteur	Kazanji	Mirdad	Représenté par Peyrefitte Christophe, Présentiel
Messieurs les autres Présidents de CME d'établissements membres du GHT	Laborde	Olivier	Distanciel
Monsieur le Directeur adjoint de la CTG chargé de la formation professionnelle et de l'apprentissage	Lama	Mireilla	Présentiel
Madame et Messieurs les Parlementaires de Guyane	Adam	Lénaïck	Présentiel

Messieurs les Sous-préfets d'arrondissement	Lotigie	Christophe	Représenté par Manotte Murietta, présentiel
Madame la Présidente de l'URPS infirmiers	Mathieu	Mylène	Distanciel
Monsieur le Secrétaire général du troisième syndicat le plus représentatif des professionnels de santé (CDTG)	Miatti	Eric	Présentiel
Monsieur le Directeur régional de la Banque des Territoires	Moutton	Christian	Présentiel
Monsieur le Directeur inter-régional du Centre d'Investigations Clinique Antilles-Guyane, pôle Guyane	Nacher	Mathieu	Présentiel
Madame la Directrice de la recherche clinique et de l'innovation	Nemer	Aurore	Présentiel
Mesdames et Monsieur les Présidents des conseils de surveillance des établissements membres du GHT	Papaix Puech	Martine	Distanciel
Madame la Directrice déléguée des CDPS	Papin	Amandine	Présentiel
Madame la Directrice du service médical de l'Assurance maladie	Peyre-Costa	Pascale	Présentiel
Madame et Messieurs les Parlementaires de Guyane	Phinéra-Horth	Marie-Laure	Présentiel
Madame la Présidente de la Commission spécialisée de l'offre de soins de la CRSA	Prévot Boulard	Stéphanie	Présentiel
Monsieur le Président de l'Université	Primerose	Antoine	Présentiel
Monsieur le Préfet, ou son représentant	Queffelec	Thierry	Présentiel
Monsieur le Directeur adjoint de la CTG chargé de la prévention, des solidarités et de la santé	Richard	Patrice	Présentiel
Monsieur le Directeur de l'établissement support du GHT	Robert	Christophe	Présentiel
Messieurs les Directeurs des autres établissements membres du GHT	Roehrich	Bernard	Présentiel
Monsieur le Directeur régional des Finances publiques	Sauvonnet	Rodolph	Représenté par Vaissière Guy, Présentiel

Monsieur le Président de la CTG Mesdames et Monsieur les Présidents des conseils de surveillance des établissements membres du GHT	Serville	Gabriel	Représenté par Bouba Philippe
Madame la Présidente de la Chambre de commerce et d'industrie	Sinaï Bossou	Carine	Représentée par El Derjani Ralph, Présentiel
Mesdames et Monsieur les autres Directeurs des soins des établissements du GHT (dont : directeur de l'IFSI)	Stephenson	Tadéa	Présentiel
Madame ou Monsieur le représentant des étudiants infirmiers de Guyane	Thales	Yannick	Présentiel
Madame la Directrice des soins présidente de la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques du GHT	Tocney	Paule	Présentiel
Mesdames les Maires des autres communes sièges d'établissements hospitaliers du GHT	Trochimara	Sandra	Représentée par Faubert Christian, présentiel
Monsieur le Président du Grand Conseil Coutumier	Van Der Pijl	Sylvio	Présentiel
Monsieur le Délégué territorial de l'ARS pour l'Ouest Guyanais	Van Gastel	Benoît	Présentiel
Mesdames et Monsieur les autres Directeurs des soins des établissements du GHT (dont : directeur de l'IFSI)	Vanessche Le Voloter	Christiane	Présentiel
Monsieur le Secrétaire général du syndicat le plus représentatif des personnels hospitaliers (UTG)	Xavier	Yannick	Représenté par Lagotry Joanne, Présentiel
Représentante des personnes handicapées	Judick-Pied	Georgina	Présentiel
Démocratie sanitaire	Panelle	Edmée	Présentiel
GCC	Kanva	Henrika	Présentiel
	Thjiam	Lei-Ka	Présentiel
Représentant des PUPH	Kallel	Hatem	Présentiel
Madame la Conseillère municipale de la ville de Cayenne	Awatef	Argoubi	Distanciel
DGCOPOP	Racon	Frédéric	Présentiel

	Ebion	Sarah	Distanciel
--	-------	-------	------------

Annexe – Liste des invités

Membres permanents

FONCTION	NOM	PRENOM
Madame la Médecin-chef du Service de santé des Armées	André	Nathalie
Monsieur le Recteur, chancelier des universités, ou son représentant	Ayong le Kama	Alain
Monsieur le Directeur de la CGSS	Bello	Jean Xavier
Madame ou Monsieur le responsable du Dispositif d'appui à la coordination	Bernard	Stéphanie
Madame la Présidente de l'URPS sages-femmes	Berthiot	Sophie
Monsieur le Président de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie	Bhagooa	Yves
Monsieur le Vice-président en charge de l'enseignement supérieur et recherche	Bouba	Philippe
Messieurs les Sous-préfets d'arrondissement	Bouteille	Frédéric
Monsieur le Directeur de l'IEDOM	Bouvier Gaz	Stéphane
Monsieur le Président de l'URPS médecins	Breton	Jacques
Madame la Directrice de l'AFD	Brunier Roty	Alison
Madame et Messieurs les Présidents des Communautés de communes et d'agglomération Mesdames les Maires des autres communes sièges d'établissements hospitaliers du GHT	Charles	Sophie
Madame la Conseillère technique et pédagogique régionale de l'ARS Guyane	Chong Sit	Corinne
Madame la Directrice du CNES	Clair	Marie Anne
Mesdames et Monsieur les autres Directeurs des soins des établissements du GHT (dont : directeur de l'IFSI)	Constantin	Eddy

Monsieur le Responsable du DFR de médecine de l'Université de Guyane	Couppie	Pierre
Madame la Vice-présidente Autonomie et handicap	Cyriaque	Samantha
Madame la Co-Secrétaire générale du syndicat le plus représentatif des personnels de l'Enseignement supérieur	David	Guislain
Madame la Directrice générale de l'ARS, ou son représentant	de Bort	Clara
Madame la Coordinatrice régionale de France Assos Santé - Guyane	Delyon	Pascale
Monsieur le Président du Collège médical du GHT	Djossou	Félix
Mesdames et Monsieur les Présidents des conseils de surveillance des établissements membres du GHT	Dolan	Myriam
Monsieur le directeur général de la cohésion et des populations	Duport	Didier
Représente Trochimara Sandra : Mesdames les Maires des autres communes sièges d'établissements hospitaliers du GHT	Faubert	Christian
Monsieur le représentant de la Fédération des Établissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne privés solidaires	Fleret	Alex
Monsieur le Président de l'URPS masseurs-kinésithérapeutes	Gandour	Vael
Madame la représentante de la Fédération de l'Hospitalisation Privée	Gay	France
Représente Mr Breton Jacques Monsieur le Président de l'URPS médecins	Gerard	Max
Madame la Directrice de l'offre de soins de l'ARS Guyane	Girard	Joana
Monsieur le Directeur du CNRS	Goujon	Vincent
Madame la Présidente du MEDEF	Govindin	Thara
Monsieur le Directeur de l'autonomie de l'ARS Guyane	Grace-Etienne	Reginaldo

Messieurs les Directeurs des autres établissements membres du GHT	Guidoni	Didier
Mesdames et Monsieur les autres Directeurs des soins des établissements du GHT (dont : directeur de l'IFSI)	Ilmany	Colette
Monsieur l'Ambassadeur de France au Surinam et au Guyana	Joly	Antoine
Monsieur le Directeur de l'Institut Pasteur	Kazanji	Mirdad
Messieurs les autres Présidents de CME d'établissements membres du GHT	Laborde	Olivier
Représente Mr Xavier Yannick Monsieur le Secrétaire général du syndicat le plus représentatif des personnels hospitaliers	Lagotry	
Monsieur le Directeur adjoint de la CTG chargé de la formation professionnelle et de l'apprentissage	Lama	Mireilla
Madame et Messieurs les Parlementaires de Guyane	Lénaïck	Adam
Messieurs les Sous-préfets d'arrondissement	Lotigie	Christophe
Représente Mr Lotigie Christophe : Messieurs les Sous-préfets d'arrondissement	Manotte	Murietta
Madame la Présidente de l'URPS infirmiers	Mathieu	Mylène
Représente André Nathalie : Madame la Médecin-chef du Service de santé des Armées	MAZEVET	Michel
Monsieur le Secrétaire général du troisième syndicat le plus représentatif des professionnels de santé	Miatti	Eric
Monsieur le Directeur régional de la Banque des Territoires	Moutton	Christian
Monsieur le Directeur inter-régional du Centre d'Investigations Clinique Antilles-Guyane, pôle Guyane	Nacher	Mathieu
Madame la Directrice de la recherche clinique et de l'innovation	Nemer	Aurore
Messieurs les autres Présidents de CME d'établissements membres du GHT	Ntab	Balthazar

Monsieur le Président de la Chambre des métiers et de l'artisanat	Osseux	Roberto
Mesdames et Monsieur les Présidents des conseils de surveillance des établissements membres du GHT	Papaix Puech	Martine
Madame la Directrice régionale BPI France	Papalia	Michele
Madame la Directrice déléguée des CDPS	Papin	Amandine
Madame et Messieurs les Parlementaires de Guyane	Patient	Georges
Madame la Directrice du service médical de l'Assurance maladie	Peyre-Costa	Pascale
Madame et Messieurs les Parlementaires de Guyane	Phinéra-Horth	Marie-Laure
Madame la Secrétaire générale du deuxième syndicat le plus représentatif des professionnels hospitaliers	Piéjos	Cynthia
Madame la Présidente de la Commission spécialisée de l'offre de soins de la CRSA	Prévot Boulard	Stéphanie
Monsieur le Président de l'Université	Primerose	Antoine
Monsieur le Préfet, ou son représentant	Queffelec	Thierry
Monsieur le Directeur adjoint de la CTG chargé de la prévention, des solidarités et de la santé	Richard	Patrice
Monsieur le Président de l'Association des maires de Guyane	Ringuet	François
Madame et Messieurs les Présidents des Communautés de communes et d'agglomération	Ringuet	François
Monsieur le Directeur de l'établissement support du GHT	Robert	Christophe
Messieurs les Directeurs des autres établissements membres du GHT	Roehrich	Bernard
Madame la Vice-présidente en charge des solidarités et santé	Said	Patricia

Monsieur le Directeur régional des Finances publiques	Sauvonnet	Rodolph
Monsieur le Président de la CTG Mesdames et Monsieur les Présidents des conseils de surveillance des établissements membres du GHT	Serville	Gabriel
Madame la Présidente de la Chambre de commerce et d'industrie	Sinaï Bossou	Carine
Madame et Messieurs les Présidents des Communautés de communes et d'agglomération	Smock	Serge
Mesdames et Monsieur les autres Directeurs des soins des établissements du GHT (dont : directeur de l'IFSI)	Stephenson	Tadéa
Madame ou Monsieur le représentant des étudiants infirmiers de Guyane	Thales	Yannick
Madame la Directrice des soins présidente de la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques du GHT	Tocney	Paule
Mesdames les Maires des autres communes sièges d'établissements hospitaliers du GHT	Trochimara	Sandra
Monsieur le Président du Grand Conseil Coutumier	Van Der Pijl	Sylvio
Monsieur le Délégué territorial de l'ARS pour l'Ouest Guyanais	Van Gastel	Benoît
Mesdames et Monsieur les autres Directeurs des soins des établissements du GHT (dont : directeur de l'IFSI)	Vanessche Le Voloter	Christiane
Monsieur le Secrétaire général du syndicat le plus représentatif des personnels hospitaliers	Xavier	Yannick
Monsieur le Directeur régional de la recherche et de la technologie		
Madame ou Monsieur le représentant des PU-PH de Guyane	Kallel	Hatem
Monsieur le Président du Bureau des internes en médecine de Guyane		
Monsieur le médecin Chef de pôle des CDPS		

Membres consultatifs

Au titre des représentants de l'Etat en Guyane :		
Monsieur le Directeur régional des Finances publiques	Sauvonnet	Rodolph
Monsieur le directeur général de la cohésion et des populations	Duport	Didier
Messieurs les Sous-préfets d'arrondissement	Lotigie Bouteille	Christophe Frédéric
Monsieur le Délégué territorial de l'ARS pour l'Ouest Guyanais	Van Gastel	Benoît
Madame la Directrice de l'offre de soins de l'ARS Guyane	Girard	Joana
Madame la Conseillère technique et pédagogique régionale de l'ARS Guyane	Chong Sit	Corinne
Monsieur le Directeur de l'autonomie de l'ARS Guyane	Grace-Etienne	Reginaldo
Au titre des élus :		
Madame la Vice-présidente Autonomie et handicap	Cyriaque	Samantha
Madame et Messieurs les Parlementaires de Guyane	Phinéra-Horth Patient Lénaïck	Marie-Laure Georges Adam
Mesdames les Maires des autres communes sièges d'établissements hospitaliers du GHT	Trochimara Charles	Sandra Sophie
Madame et Messieurs les Présidents des Communautés de communes et d'agglomération	Smock Charles Ringuet	Serge Sophie François
Au titre des services de la Collectivité territoriale :		
Monsieur le Directeur adjoint de la CTG chargé de la prévention, des solidarités et de la santé	Richard	Patrice
Monsieur le Directeur adjoint de la CTG chargé de la formation professionnelle et de l'apprentissage	Lama	Mireilla
Au titre des établissements de santé :		
Mesdames et Monsieur les Présidents des conseils de surveillance des établissements membres du GHT	Serville Papaix Puech Dolan	Gabiel Martine Myriam
Messieurs les Directeurs des autres établissements membres du GHT	Guidoni Roehrich	Didier Bernard
Madame la Directrice déléguée des CDPS	Papin	Amandine

Messieurs les autres Présidents de CME d'établissements membres du GHT	Ntab Laborde	Balthazar Olivier
Monsieur le médecin Chef de pôle des CDPS		
Mesdames et Monsieur les autres Directeurs des soins des établissements du GHT (dont : directeur de l'IFSI)	Ilmany Stephenson Vanessche Le Voloter Constantin	Colette Tadéa Christiane Eddy
Madame la Directrice de la recherche clinique et de l'innovation	Nemer	Aurore
Madame la représentante de la Fédération de l'Hospitalisation Privée	Gay	France
Monsieur le représentant de la Fédération des Établissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne privés solidaires	Fleret	Alex
Au titre de la Recherche :		
Monsieur le Directeur de l'Institut Pasteur	Kazanji	Mirdad
Monsieur le Directeur du CNRS	Goujon	Vincent
Au titre des représentants des professionnels :		
Madame la Secrétaire générale du deuxième syndicat le plus représentatif des professionnels hospitaliers	Piéjos	Cynthia
Monsieur le Secrétaire général du troisième syndicat le plus représentatif des professionnels de santé	Miatti	Eric
Au titre des professionnels libéraux :		
Madame la Présidente de l'URPS infirmiers	Mathieu	Mylène
Madame la Présidente de l'URPS sages-femmes	Berthiot	Sophie
Monsieur le Président de l'URPS masseurs-kinésithérapeutes	Gandour	Vael
Au titre des dispositifs d'appui aux parcours de santé et de vie complexes		
Madame ou Monsieur le responsable du Dispositif d'appui à la coordination	Bernard	Stéphanie
Au titre des étudiants en santé :		
Madame ou Monsieur le représentant des étudiants infirmiers de Guyane	Thales	Yannick
Au titre de la Démocratie sanitaire et des usagers du système de santé :		
Monsieur le Président du Grand Conseil Coutumier	Van Der Pijl	Sylvio
Madame la Présidente de la Commission spécialisée de l'offre de soins de la CRSA	Prévot Boulard	Stéphanie
Madame la Coordinatrice régionale de France Assos Santé - Guyane	Delyon	Pascale
Au titre de l'Assurance maladie :		

Madame la Directrice du service médical de l'Assurance maladie	Peyre-Costa	Pascale
Au titre des chambres consulaires :		
Madame la Présidente du MEDEF	Govindin	Thara
Madame la Présidente de la Chambre de commerce et d'industrie	Sinaï Bossou	Carine
Monsieur le Président de la Chambre des métiers et de l'artisanat	Osseux	Roberto
Au titre de la coopération transfrontalière :		
Monsieur l'Ambassadeur de France au Surinam et au Guyana	Joly	Antoine
Au titre des personnalités qualifiées :		
Madame la Médecin-chef du Service de santé des Armées	André	Nathalie
Monsieur le Directeur de l'IEDOM	Bouvier Gaz	Stéphane
Madame la Directrice de l'AFD	Brunier Roty	Alison
Madame la Directrice du CNES	Clair	Marie Anne
Madame la Directrice régionale BPI France	Papalia	Michele
Monsieur le Directeur régional de la Banque des Territoires	Moutton	Christian